

RAPPEL au N° d'inscription au registre des mandats : **L8373**

En date du : **06/06/2024**

Adresse du bien à vendre : **17 rue des Plantes 85540 Le Champ Saint Pére**

Entre les soussignés :

Le mandant, d'une part : (Personne physique : Nom, Prénoms, Date de naissance, Nationalité, Profession, Domicile, Célibataire, Veuf, Pacsé, Concubin, Marié le, Régime matrimonial, Etat civil du conjoint. Personne morale : Raison sociale : Siège social, Rue ou voie, Code postal, Ville, Personne habilitée à consentir le mandat, Nom, Prénoms, Qualité)

**Monsieur Sébastien Reynaud  
17 rue des plantes 85540 Le Champ Saint Pére**

Et Le mandataire, d'autre part : (Cachet du titulaire de la carte professionnelle « Transactions sur immeubles et fonds de commerce »)

La société SARL CD IMMOBILIER, immatriculée RCS La Roche-Sur-Yon n° 411998024, dont le siège est situé place du Docteur Giraudet à l'Aiguillon-sur-Mer. Titulaire de la carte professionnelle CP185012017000021931 Délivrée par la CCI de la Vendée permettant l'exercice de l'activité de transaction sur immeubles et fonds de commerce et gestion immobilière. « Gestion immobilière », garantie pour un montant de 110 000 €. « Transactions sur immeubles et fonds de commerce », garantie pour un montant de 110 000 € et titulaire du compte spécial (article 55 du décret du 20/07/72). N° 00021831403 ouvert auprès de la banque Crédit Mutuel Océan. Garantie par SEGAP, 11 rue de Grenelle - 75007 Paris Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de ALLIANZ sous le n° de police 49465052.

#### LA DESIGNATION ET LA SITUATION DES BIENS A VENDRE :

- restent inchangées  
 sont modifiées comme suit :

#### LE PRIX DE VENTE

- reste inchangé  
 est modifiée comme suit : **180 000 € cent quatre vingt mille euros net vendeur**

#### LA REMUNERATION DU MANDATAIRE :

- reste inchangée  
 est modifiée comme suit : **6 %**

#### LA REPARTITION DES HONORAIRE ENTRE LE VENDEUR ET L'ACQUEREUR :

- reste inchangée  
 est modifiée comme suit :

#### LA JOUSSANCE :

- reste inchangée  
 est modifiée comme suit :

#### LES CLAUSES PARTICULIERES :

- restent inchangées  
 sont modifiées comme suit :

ELECTION DE DOMICILE pour l'exécution du présent avenant, les parties élisent domicile à leurs adresses respectives mentionnées ci-dessus. En deux exemplaires. Un exemplaire est remis ce jour au mandant.

Avenant établi à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Le mandant

«Lu et approuvé - bon pour avenant au mandat d'origine»

Le mandataire

«lu et approuvé - avenant au mandat d'origine accepté»

*Lu et approuvé - avenant au mandat d'origine accepté*

*A6*